

**MFR – CFA**  
**7 chemin du Vaujou**  
**La Pommeraye**  
**49620 MAUGES-SUR-LOIRE**

 **02.41.77.75.00**

 **06.83.56.62.83**

 [\*\*mfr-cfa.pommeraye@mfr.asso.fr\*\*](mailto:mfr-cfa.pommeraye@mfr.asso.fr)

 [\*\*www.mfr-cfa-pommeraye.fr\*\*](http://www.mfr-cfa-pommeraye.fr)

 [\*\*MFR-CFA La Pommeraye\*\*](https://www.facebook.com/MFR-CFA-La-Pommeraye)

# **Livret d'Accueil**

## **2018 - 2019**



**Projet - Accueil - Alternance - Formation**  
**Solidarité - Animation - Accompagnement**

**01/09/2018**

Depuis l'origine, les Maisons Familiales Rurales ont imaginé un dispositif de formation et d'éducation qui s'appuie à la fois sur la complémentarité des espaces scolaires, familiaux, professionnels et culturels et sur la dynamique associative. Ce dispositif singulier permet à chacun de réaliser son projet, avec le soutien de ceux qui l'accompagnent.

Contribuer efficacement à la formation et à l'éducation des jeunes et des adultes, réussir pleinement leur insertion professionnelle et sociale, dans la perspective d'un monde plus solidaire et d'un développement durable des territoires, telle est l'ambition du mouvement des Maisons Familiales Rurales.

La Maison Familiale de La Pommeraye s'engage dans l'éducation aux autres et au monde et donc à former des jeunes citoyens acteurs du « mieux vivre ensemble ».

La responsabilité partagée, les relations de proximité et de confiance, les liens tissés entre les différents acteurs de la formation et de l'éducation sont garants de l'efficacité de la démarche de la Maison Familiale Rurale qui, au-delà de la nécessaire acquisition des savoirs, encourage l'esprit d'initiative et l'engagement au service de l'intérêt général.

## **PROJET EDUCATIF**

Le Conseil d'Administration et l'équipe privilégient certaines valeurs qui paraissent essentielles.

### **RESPECT DES PERSONNES ET DES BIENS :**

Vivre en société nécessite le respect.

C'est dans un climat qu'elle veut convivial que l'équipe d'encadrement veille, par un accompagnement permanent, à ce que chacun respecte les règles de vie à la MFR-CFA.

### **OUVERTURE D'ESPRIT :**

Se former, c'est acquérir, par des activités diverses, une ouverture aux autres et être curieux :

- découverte de différents thèmes
- rencontres diverses (visites d'entreprises, interventions ...)
- travaux de groupe (pédagogie et animation)
- recherches au centre de documentation
- découverte d'autres cultures par les voyages d'études.

### **SOLIDARITÉ – ENTRAIDE :**

Développer l'esprit de solidarité et d'entraide prépare à la vie professionnelle et citoyenne. Le travail d'équipe est privilégié lors :

- des travaux de groupe
- de la vie à l'internat
- des services d'entretien.

### **SENS DES RESPONSABILITÉS :**

Le sens des responsabilités est développé par :

- la mise en place de délégués de classe, de différentes actions.
- la participation des jeunes aux services et à diverses commissions (éco-délégués, animation, Prix Littéraire...), aux portes ouvertes...
- la prise de responsabilités sur le lieu de stage ou de travail en entreprise.

# VIE A LA MFR – CFA

## 1. LES HORAIRES

Lundi	9h00 – 10h00	10h20 – 12h20	13h40 – 15h40	16h00 – 18h00
Mardi	8h00 – 10h00	10h20 – 12h20	13h40 – 15h40	16h00 – 18h00
Mercredi	8h00 – 10h00	10h20 – 12h20	13h40 – 15h40	16h00 – 17h00

*Activités choisies de 17h15 à 21h30.*

*Sortie possible de 17h15 à 19h00, pour les élèves de Seconde, Première, Terminale sur autorisation parentale et sous réserve d'autres activités extérieures.*

Jeudi	8h00 – 10h00	10h20 – 12h20	13h40 – 15h40	16h00 – 18h00
Vendredi	8h00 – 10h00	10h20 – 12h20	13h40 – 15h40	

## 2. USAGE ET ENTRETIEN DES LOCAUX

### Horaires des services et heures de départ autorisées

JOURS	SERVICES	HEURE DE DEPART DU CFA
<b>Lundi</b>	18h – 18h15	18h15
<b>Mardi</b>	18h – 18h15	18h15
<b>Mercredi</b>	17h – 17h15	17h15
<b>Jeudi</b>	18h – 18h15	18h15
<b>Vendredi</b>	15h40 – 16h	16h

Les matériels et locaux d'enseignement, d'hébergement et de restauration sont à l'usage de tous. Ils doivent être tenus en état de remplir la fonction pour laquelle ils ont été conçus et dans de bonnes conditions.

Toute détérioration de matériel est à la charge des auteurs et devra être réglée suivant le montant de la facture établie par La MFR-CFA.

L'établissement doit rester propre (papiers et chewing-gum dans les poubelles).

Les crachats sont interdits à l'intérieur et à l'extérieur des locaux.

Des équipes de services de nettoyage, composées d'élèves, sont organisées chaque semaine.

Chaque élève doit veiller à la propreté et au rangement de son espace et de la salle de cours.

Chaque jeune doit respecter les consignes du tri sélectif.

Tout le matériel entrant dans l'établissement sera sous l'entière responsabilité de l'élève et n'engagera en rien la MFR-CFA.

Les classes seront fermées à clé le midi à 12h30 et seront ré-ouvertes à 13h15 par le moniteur de service. La salle polyvalente sera fermée à chaque pause.

Avant le début des cours, les élèves devront être assis à leur place, téléphones portables déposés à l'endroit indiqué. **Le rechargement des téléphones portables est interdit dans les classes.**

## 3. TABAC – ALCOOL – VOL – STUPEFIANTS

En application du décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, relatif à l'interdiction de fumer dans des lieux publics à usage collectif, il est donc interdit de fumer dans l'enceinte de la MFR-CFA. Un coin fumeur est mis à disposition. Les jeunes pourront y fumer durant les pauses de 10H00 et 15H40, après le petit-déjeuner, le déjeuner et **après les services (à partir de 18h15) et sur autorisation écrite des parents pour les élèves mineurs.** La propreté de l'espace fumeur est à la charge des fumeurs. Le vapotage est soumis aux mêmes conditions que la cigarette.

Le vol, la violence et l'usage de drogue sont interdits par la loi et par conséquent à l'intérieur de l'établissement. Il en est de même pour la consommation d'alcool.

En cas de doute concernant un vol, l'introduction d'alcool ou de produits illicites, l'équipe, sous couvert du chef d'établissement, est autorisée à demander aux élèves d'ouvrir leurs armoires, valises, sacs, voitures...

En cas d'alcoolisation, les parents ou les responsables légaux de l'élève s'engagent à venir le chercher à la MFR-CFA, à toute heure du jour ou de la nuit et une sanction sera prise par le chef d'établissement. En cas de doute, un éthylotest sera proposé ; un refus sera considéré comme suspicion de test positif.

#### 4. COMPORTEMENTS ET LANGAGE

En toute circonstance, le jeune doit adopter une attitude conforme à la vie en collectivité : politesse, discrétion, langage. Tout propos diffamatoires et/ou obscènes seront sanctionnés.

- La tenue vestimentaire doit être correcte et adaptée à l'activité, soit :
  - Pas de jean troué
  - Pas de mini-jupe, de short ou de jogging
  - Pas de dos nu ni de débardeur décolleté
  - Pas de tong ni d'espadrille

***L'équipe se réserve le droit de demander à l'élève de se changer.***

- L'usage du téléphone portable est interdit dans les salles de pédagogie et de restauration. Ils devront être éteints et déposés dans une corbeille dans les classes. En cas de non respect de cette consigne, ils seront confisqués pour la journée et restitués le soir la première fois, et pour une durée plus longue s'il y a récidive. Les élèves auront accès à leur téléphone portable aux pauses de 10h00 – 12h20 – 15h40 et après les services du soir à 18h15. Certains téléphones sont aussi des appareils photographiques. Nous rappelons que conformément à l'article 9 du Code Civil : « Chacun a droit au respect de sa vie privée » et que par conséquent les auteurs de photos et vidéos pourront être poursuivis en justice pour « ***captation illicite de l'image d'autrui*** ».
- L'utilisation de tablette, enceintes mobiles, ordinateur est autorisée en dehors des heures de travail, dans les chambres ou au foyer (interdit en classe). Toutefois, ***le volume sonore*** devra rester dans les limites raisonnables de façon à ne gêner personne.
- L'accès dans l'enceinte de l'établissement (parking et bâtiments) est strictement interdit à toute personne étrangère à la MFR. Les élèves présents à la MFR-CFA ont interdiction de sortir de l'établissement sans autorisation. De même, les jeunes scolarisés à la MFR-CFA mais en période de stage n'ont pas à être présents dans l'établissement pour autres raisons qu'administratives.

#### 5. RESTAURATION

Horaires des repas :

Matin : de 7h15 à 7h45

Midi : de 12h20 à 13h15

Soir : de 19h00 à 20h00.

*Durant les pauses, les élèves pourront s'installer au restaurant dans un espace réservé.*

Les repas sont des moments essentiels de la vie en commun, c'est pourquoi la présence de tous les élèves en salle de restauration est obligatoire à tous les repas y compris au petit déjeuner.

Chacun s'oblige à respecter les horaires et les menus.

Le rangement de la salle à manger en fin de repas est assuré par les élèves, selon une organisation convenue à l'avance. De plus, dans le souci d'un équilibre alimentaire, pour éviter le grignotage et par souci d'hygiène, il est interdit de rentrer et sortir des aliments et des boissons de la salle de restauration.

Aucune restauration n'est acceptée en salle de cours (boisson, confiserie, gâteaux, chewing-gum...)

**L'usage du téléphone portable est interdit au moment des repas en salle de restauration.**

#### 6. VIE RESIDENTIELLE

La veillée fait partie intégrante du temps de formation.

L'accès aux chambres est possible à partir de 18h30 et au plus tard à 21h30. ***L'accès à l'internat est interdit dans la journée.***

Extinction des portables et de la lumière à 22H00.

Les élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> remettront leur téléphone portable au responsable de l'internat lors de l'appel.

L'utilisation des douches est possible le matin à partir de 6h45 et le soir jusqu'à 21h45.

**Chacun doit respecter le sommeil des autres.**

Les occupants de la chambre s'organisent pour assurer quotidiennement et avant 8H00 l'entretien et le rangement de leur lieu de vie (lit fait, papier dans la poubelle...). Le vendredi matin (avant 8H00) un ménage complet doit être réalisé (balayage, serpillage, nettoyage du lavabo et des poubelles) et les bagages devront être descendus et rangés correctement dans un préfa.

L'accès à l'internat des filles est strictement interdit aux garçons et inversement.

Après 8h00 le vendredi matin, il est strictement interdit de remonter à l'internat et dans les sanitaires de l'internat.

- Plusieurs animations auront lieu chaque semaine en soirée. Une sortie libre est possible le mercredi de 17h15 à 19h00 pour les élèves de Seconde, Première et Terminale **à l'exception des élèves qui auront « *Activité Laboratoire* »**. L'établissement dégage sa responsabilité durant cette sortie libre qui est soumise à une autorisation parentale.
- Après accord d'un salarié de l'établissement, l'utilisation de lecteur DVD et le visionnage de film sur ordinateur portable est possible.

## **7. ABSENCES – RETARDS**

Toute absence de l'établissement doit faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite préalable auprès du **directeur pour un motif précis et justifié** (convocation, certificat médical, copie d'un arrêt de travail pour un apprenti). Le chef d'établissement peut refuser la demande.

Le responsable légal de l'élève mineur doit venir signer l'autorisation de sortie au bureau des formateurs.

Toute absence doit être signalée à la MFR-CFA **au plus tard à 8h30.**

Tout jeune arrivé après l'heure ne pourra rentrer qu'après le passage obligatoire par le secrétariat ou par la salle des moniteurs. Le retard sera notifié dans le cahier de classe et la répétition fera l'objet d'une sanction. ***De plus, les absences trop souvent répétées peuvent remettre en cause la présentation à l'examen terminal (sources ministérielles).***

Pour les jeunes en contrôle continu (CCF), seules deux situations permettent une dispense momentanée de l'épreuve et sur présentation d'un justificatif :

- Une maladie : fournir un certificat médical **dans les 48h00.**
- Un cas de force majeure (ex : pour un décès dans la famille, fournir un certificat de décès)

Uniquement dans ces cas, une épreuve de remplacement sera organisée pour le candidat absent à une date fixée par le formateur et **qui pourra être en dehors des périodes de cours.**

**Un planning des CCF sera remis aux familles.**

**⚠ Seuls les CCF peuvent faire l'objet d'un repassage d'épreuves.**

## **8. PERIODE EN MILIEU PROFESSIONNEL**

Les périodes en milieu professionnel sont des temps de formation obligatoire ; une convention de stage encadre ces périodes.

La recherche des stages fait l'objet d'une concertation entre le jeune, sa famille et l'équipe de formateurs. Tout stage fait l'objet d'une convention d'enseignement signée par le représentant légal de l'élève, le professionnel et le responsable de l'établissement, et remis à la MFR-CFA avant le début du stage. **Tout élève sans stage revient à la MFR-CFA, dans ce cas, les repas et l'hébergement seront facturés à la famille.**

Le choix définitif des stages appartient à l'équipe de formateurs.  
Durant la période de stage, l'élève reste sous la responsabilité de l'établissement. Toute absence en période de stage doit être signalée **au maître de stage le jour même et à la MFR-CFA.**

**Durant la période en milieu professionnel, le travail personnel est un aspect important de la formation. Il doit être réalisé dans sa globalité et rendu à la date prévue.**

## **9. ENGAGEMENT DES ELEVES**

- Tout élève sera sollicité pour s'engager en tant que : délégué incendie, délégué animation, délégué voyage ou divers événementiels (portes ouvertes, salons, préparation de l'assemblée générale, temps forts...)
- Deux délégués sont élus par classe. Des réunions sont prévues au cours de l'année avec les formateurs responsables de classe et le directeur.  
Les délégués de classe représentent l'ensemble de leur groupe. Ils ont également une mission de relation et de propositions constructives.
- Les éco-délégués sont des élèves volontaires qui sont prêts à agir et à s'investir dans des projets de développement durable. Ils seront le lien entre le projet d'établissement et leurs classes.

## **10. CENTRE DE DOCUMENTATION**

Il est mis à disposition des élèves pour consulter journaux, revues, livres, documents et effectuer des recherches. Les horaires d'ouverture sont affichés à l'entrée du CDI.

## **11. PHARMACIE**

Conformément au Bulletin Officiel du 6 janvier 2000, aucun médicament ne sera délivré.

L'automédication entre les élèves est strictement interdite.

Pour tout élève qui doit suivre un traitement médical dans l'établissement, le ou les médicaments sera(ont) obligatoirement remis au responsable de classe avec un duplicata de l'ordonnance.

## **12. LOISIRS – ANIMATION**

Durant les pauses et les soirées, des espaces seront à disposition des jeunes.

Des soirées animation sont organisées sous la responsabilité des animateurs, des formateurs et de la commission animation. Un planning d'animations sera affiché. Selon les animations, les élèves pourront être amenés à sortir de la MFR (bowling, patinoire...) ; dans ce cas, les élèves devront s'inscrire auparavant.

## **13. PARKING**

Les jeunes doivent stationner leur véhicule et deux roues dans l'enceinte de l'établissement et l'accès aux voitures est **interdit dans la journée.**

## **14. SANCTIONS**

Le non respect des dispositions des règles de vie à la MFR-CFA et en milieu professionnel, entraîne l'application de sanctions. Celles-ci peuvent aller de l'avertissement oral à l'exclusion définitive.

Toute sanction est notifiée à l'élève, à ses parents et si besoin au maître de stage ou d'apprentissage.

Exemple de sanctions :

- 3 retards : avertissement écrit
- 3 exclusions de cours : avertissement écrit
- Travail non rendu : signalement dans le cahier de liaison et retenue le vendredi de 16h00 à 17h00

***Toute infraction à la loi fera l'objet d'un conseil de discipline qui décidera d'une sanction adéquate.  
Les sanctions sont indépendantes et peuvent être appliquées à n'importe quel moment.***

## **Nos formations**

### **Formation initiale du Ministère de l'Agriculture**

✚ 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> EA

✚ BAC PRO SAPAT (Services Aux Personnes et Aux Territoires)

- ✓ Seconde
- ✓ Première
- ✓ Terminale

### **Formation initiale du Ministère de l'Education Nationale**

✚ BAC PRO COMMERCE APPRENTISSAGE

- ✓ Seconde
- ✓ Première
- ✓ Terminale

### **Formation continue adultes**

✚ Certificat de Qualification Professionnelle Vendeur Conseil en Produits Biologiques

✚ Certificat de Qualification Professionnelle Vendeur Conseil Caviste

✚ Prépa Concours Accompagnant Educatif et Social

✚ Prépa Concours Aide Soignant

✚ Prépa Concours Auxiliaire de Puériculture

✚ Prépa Concours Educateur de Jeunes Enfants

✚ Prépa Concours Educateur Spécialisé

✚ Prépa Concours Moniteur Educateur

✚ Prépa Concours Infirmier

## **Notre établissement**

La MFR-CFA est constituée sous la forme d'une association Loi 1901, gérée par un Conseil d'Administration composée de parents, professionnels et anciens élèves.

Il se réunit environ 6 fois par an pour participer à sa gestion mais aussi réfléchir aux objectifs éducatifs et suivre l'insertion professionnelle.

Tous les parents qui le souhaitent sont cordialement invités à rejoindre cette équipe.

## **Horaires d'ouverture**

Le lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Du mardi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

## **Fermeture du secrétariat pendant les congés scolaires**

Automne – Du 27/10/2017 au 05/11/2017

Noël – Du 22/12/2017 au 07/01/2018

Hiver – Du 23/02/2018 au 11/03/2018 pour la classe de 4<sup>ème</sup>

Hiver – Du 02/03/2018 au 11/03/2018 pour les autres classes

Printemps – Du 27/04/2018 au 13/05/2018

Été – Du 13/07/2018 au 21/08/2018